

# **Chemins de fer secondaires**

## **Règlement de Sécurité de l'Exploitation**

**Explication de l'article 28**

**du décret « STPG » du 9 mai 2003**



<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 2 / 21</b>

**Objet et application :**

Conformément au décret n° 714 du 31 juillet 2001, portant création du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés, le STRMTG produit des guides et référentiels techniques en liaison avec ses partenaires professionnels.

Le présent guide d'application explicite le contenu attendu de chacun des chapitres du Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) prévu par l'article 28 du décret n°2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés.

***Le présent guide est applicable aux systèmes de transport public guidés de personnes relevant du titre VI du décret du 9 mai 2003 susmentionné (chemins de fer secondaires).***

**Élaboration et diffusion :**

Le présent guide a été élaboré par le STRMTG.

Il est destiné principalement aux exploitants des Chemins de fer Corse et de Provence.

**Historique des mises à jour :**

<i>N° de version</i>	<i>Date</i>	<i>Nature des versions</i>
1	<b>11/12/2007</b>	Mise en forme sous forme de guide d'application

<b>REDACTEUR(S)</b>	<b>VERIFICATEUR(S)</b>	<b>APPROBATEUR</b>
Arnaud de LABONNEFON Chargé d'affaires	Jérôme CHARLES Responsable de la division Métros et chemins de fer Locaux	François GRUFFAZ Directeur du STRMTG
<i>Signé</i>	<i>Signé</i>	<i>Signé</i>

**Coordonnées du service :**

Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports guidés (STRMTG)  
1461 rue de la piscine  
38400 St Martin d'Hères  
tél. : 33 (0)4 76 63 78 78  
fax : 33 (0)4 76 42 39 33  
mèl. strmtg@equipement.gouv.fr  
www.strmtg.equipement.gouv.fr

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 3 / 21</b>

## Préambule :

### **Objet et modalités de transmission du RSE.**

En application de l'article 28 du décret du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés (décret STPG), tout exploitant d'un système de transport public guidé est tenu d'élaborer un règlement de sécurité de l'exploitation.

Ce règlement est transmis, pour approbation, au préfet du département dans lequel est implanté le système par l'autorité organisatrice des transports.

Au terme du décret :

- « *le règlement précise les mesures de maintenance et d'exploitation nécessaires pour assurer pendant toute la durée d'exploitation du système, la sécurité des usagers, des personnels d'exploitation et des tiers. Il prévoit également un dispositif permanent de contrôle et d'évaluation du niveau de sécurité par analyse, surveillance, essais et inspections. Il prévoit en outre les normes de qualité à mettre en oeuvre pour l'exécution des tâches de sécurité.* »

- « *Toute modification du règlement de sécurité de l'exploitation est approuvée par le préfet du département dans lequel est implanté le système. La décision du préfet intervient dans un délai de deux mois après réception du dossier. A défaut de réponse dans ce délai, l'approbation est réputée acquise.* »

### **Contenu du RSE, application aux chemins de fer secondaires.**

Dans le cas des systèmes de transport public guidés urbains de personnes (tramways et métros), le contenu du Règlement de Sécurité de l'Exploitation (RSE) est précisé par l'arrêté du 23 mai 2003 modifié (annexe 5).

Pour l'application des dispositions de l'article 28 du décret « STPG » aux chemins de fer secondaires, il est proposé de s'appuyer sur la trame du RSE telle que définie pour les systèmes de transport public guidés urbains.

**Des adaptations pourront être apportées pour tenir compte des spécificités des réseaux de chemins de fer secondaires.**

# Sommaire du Règlement de Sécurité de l'Exploitation

<b>CHAPITRE 0 : PREAMBULE.....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>GLOSSAIRE DU PRESENT REGLEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>OBJET DU REGLEMENT DE SECURITE.....</b>	<b>8</b>
ART. 2.1. IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT.....	8
ART. 2.2. DESCRIPTION DES MISSIONS CONFIEES A L'EXPLOITANT PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS.....	8
ART. 2.3. RAPPEL DES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SYSTEME.....	8
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE L'EXPLOITANT.....</b>	<b>9</b>
ART. 3.1. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE L'EXPLOITATION, DE LA MAINTENANCE, DE LA FORMATION ET DU CONTRÔLE INTERNE... 9	9
ART. 3.2. IDENTIFICATION DES DOCUMENTS PRECISANT LES CONSIGNES AINSI QUE LES ENTITES CHARGÉES DE LEUR ÉLABORATION, DE LEUR VISA ET DE LEUR MISE À JOUR.....	9
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>DESCRIPTION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SYSTEME.....</b>	<b>10</b>
ART. 4.1. PRINCIPES, RÈGLES DE CONDUITE ET DE CIRCULATION.....	10
ART. 4.2. VÉHICULES.....	10
ART. 4.3. SIGNALISATION.....	10
ART. 4.4. VOIE.....	10
ART. 4.5. ALIMENTATION EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE TRACTION (LE CAS ÉCHÉANT).....	11
ART. 4.6. MOYENS DE COMMANDE ET DE CONTRÔLE DES CIRCULATIONS.....	11
ART. 4.7. SERVICE DES VOYAGEURS EN STATION.....	11
ART. 4.8. DISPOSITIFS DE CONTRÔLE DE LA CONDUITE DES TRAINS (LE CAS ÉCHÉANT).....	11
ART. 4.9. GESTION DES COMMUNICATIONS.....	11
ART. 4.10. GESTION DES ÉVÉNEMENTS « IMPORTANTS ».....	11
ART. 4.11. CONDITIONS DE REPRISSE DE L'EXPLOITATION APRÈS UNE INTERRUPTION IMPORTANTE DU SERVICE.....	11
<b>CHAPITRE 5</b>	
<b>MOYENS D'INFORMATION DES USAGERS EN MATIERE DE SECURITE.....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE 6</b>	
<b>MOYENS DE LUTTE CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE</b>	
<b>POUVANT AFFECTER LA SECURITE.....</b>	<b>14</b>
ART. 6.1. MAÎTRISE DES ESPACES.....	14
ART. 6.2. ACTIONS DE PRÉVENTION.....	14
<b>CHAPITRE 7</b>	
<b>POLITIQUE DE MAINTENANCE.....</b>	<b>15</b>
ART. 7.1. GÉNÉRALITÉS.....	15
ART. 7.2. PRINCIPES DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE.....	15
ART. 7.3. PRINCIPES DE MAINTENANCE CORRECTIVE.....	15
ART. 7.4. PROGRAMME DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE.....	15
<b>CHAPITRE 8</b>	
<b>FORMATION DU PERSONNEL.....</b>	<b>16</b>
ART. 8.2. IDENTIFICATION DES TÂCHES DE SÉCURITÉ.....	16
ART. 8.3. DESCRIPTION DES FORMATIONS INITIALES DES PERSONNES AFFECTÉES AUX TÂCHES DE SÉCURITÉ.....	16
ART. 8.4. DESCRIPTION DES MODALITÉS D'HABILITATION INITIALE DES PERSONNES POUR LES TÂCHES DE SÉCURITÉ.....	16
ART. 8.5. FORMATION CONTINUE DES AGENTS.....	16
ART. 8.6. SUIVI DES COMPÉTENCES DES AGENTS.....	16
ART. 8.7. DESCRIPTION DES FORMATIONS INITIALES DES PERSONNES AFFECTÉES AUX TÂCHES DE MAINTENANCE.....	17
ART. 8.8. FORMATION CONTINUE.....	17

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 5 / 21</b>

ART. 8.9. SUIVI DES COMPÉTENCES.....	17
<b>CHAPITRE 9</b>	
<b>ELEMENTS RELATIFS A LA QUALITE.....</b>	<b>18</b>
ART. 9.1. IDENTIFICATION DES NORMES EN MATIÈRE DE QUALITÉ AINSI QUE DES DOCUMENTS DÉCRIVANT LES MODALITÉS DE RESPECT DE CES NORMES.....	18
ART. 9.2. DESCRIPTION DE LA GESTION DOCUMENTAIRE.....	18
ART. 9.3. DESCRIPTION DES MODALITÉS DE SURVEILLANCE DES SOUS-TRAITANTS.....	18
ART. 9.4. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE GESTION INTERNE DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME AUX PLANS STRUCTUREL ET OPÉRATIONNEL .....	18
<b>CHAPITRE 10</b>	
<b>DISPOSITIF PERMANENT DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION</b>	
<b>DU NIVEAU DE SECURITE.....</b>	<b>19</b>
ART. 10.1. MODALITÉS DE CONTRÔLE DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION, DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ DE L'EXPLOITATION ET DES CONSIGNES.....	19
ART. 10.2. MODALITÉS DE DÉTECTION, D'ANALYSE DES ÉVÈNEMENTS POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LA SÉCURITÉ.....	19
ART. 10.3. MODALITÉS D'ÉVALUATION DU NIVEAU DE SÉCURITÉ.....	19
<b>CHAPITRE 11</b>	
<b>RELATIONS AVEC LE SERVICE CHARGE DU CONTRÔLE</b>	
<b>A L'OCCASION D'ACCIDENTS ET D'INCIDENTS D'EXPLOITATION.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE 1 RECAPITULATIF DES DOCUMENTS DE REFERENCE.....</b>	<b>21</b>

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 6 / 21</b>

## **Chapitre 0 : PREAMBULE**

### **1. Objet**

Le présent règlement de sécurité de l'exploitation a pour objectif de présenter les mesures d'exploitation et de maintenance nécessaires pour assurer, pendant toute la durée d'exploitation du système visé au paragraphe 4 ci-dessous, la sécurité des usagers et des tiers.

Il mentionne également :

- les modalités de mise en œuvre du dispositif permanent de contrôle et d'évaluation du niveau de la sécurité du système.
- les références des documents d'exploitation et de maintenance détaillés définissant les procédures, règles et consignes mises en œuvre par l'exploitant.

### **2. Documents abrogés**

(à compléter)

### **3. Documents de référence**

Décret n°2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés.

### **4. Domaine d'application**

Le présent règlement s'applique (à compléter).

## **Chapitre 1**

### **GLOSSAIRE DU PRESENT REGLEMENT**

(à compléter)

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 8 / 21</b>

## Chapitre 2

### OBJET DU REGLEMENT DE SECURITE

#### **Art. 2.1. Identification de l'exploitant**

Cet article précise les noms, qualités et coordonnées de l'exploitant.

Il précise également les références ainsi que l'échéance du contrat liant l'exploitant et l'autorité organisatrice des transports.

#### **Art. 2.2. Description des missions confiées à l'exploitant par l'autorité organisatrice des transports**

Cet article précise les missions incombant à l'exploitant au terme du contrat le liant à l'autorité organisatrice des transports, en matière d'exploitation et de maintenance du système.

A des fins pratiques, il peut également mettre en exergue les activités, notamment de maintenance, n'incombant pas à l'exploitant.

#### **Art. 2.3. Rappel des caractéristiques générales du système**

2.3.1. Ligne

2.3.2. Matériel roulant

2.3.3. Energie

2.3.4. Conditions commerciales d'exploitation

Cet article donne lieu à une description sommaire du système objet du règlement, selon les items proposés (la description détaillée du système figure dans le dossier de sécurité).

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 9 / 21</b>

## Chapitre 3

### DESCRIPTION DE L'ORGANISATION DE L'EXPLOITANT

**Art. 3.1. Description de l'organisation de l'exploitation, de la maintenance, de la formation et du contrôle interne**

3.1.1. Organisation de l'exploitation

3.1.2. Organisation de la maintenance

3.1.3. Organisation de la formation

3.1.4. Organisation du contrôle interne

Cet article présente de façon synthétique :

- ✓ l'organisation générale de la société d'exploitation, un organigramme global de la société complètera cette présentation.
- ✓ l'organisation des activités d'exploitation, de maintenance, de formation et de contrôle interne, un organigramme fonctionnel de ces quatre activités complètera cette présentation.

En outre, les références des documents détaillant l'organisation interne de l'exploitant à l'égard de ces quatre activités seront mentionnées.

**Art. 3.2. Identification des documents précisant les consignes ainsi que les entités chargées de leur élaboration, de leur visa et de leur mise à jour.**

Présentation des principes de gestion des documents relatifs aux consignes d'exploitation et de maintenance.

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 10 / 21</b>

## Chapitre 4

### DESCRIPTION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SYSTEME

#### **Art. 4.1. Principes, règles de conduite et de circulation**

##### 4.1.1. Principes et règles de conduite

###### *4.1.1.1. Mode nominal*

###### *4.1.1.2. Mode dégradé*

Présentation des principales règles de conduite tant en mode nominal qu'en mode dégradé.

##### 4.1.2. Principes et règles de circulation des trains ou rames de voyageurs

Présentation des principales règles de circulation des trains ou rames de voyageurs.

##### 4.1.3. Circulation des trains ou matériels roulants de service

Présentation des principales règles de circulation des trains ou matériels roulants de service.

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

#### **Art. 4.2. Véhicules**

##### 4.2.1. Tests de fonctionnement

Présentation des principes de tests de fonctionnement des véhicules préalablement à leur mise en ligne.

##### 4.2.2. Anomalies

Présentation des principales règles à respecter en cas d'anomalies constatées sur un véhicule.

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

#### **Art. 4.3. Signalisation**

##### 4.3.1. Mode nominal

##### 4.3.2. Mode dégradé

Présentation des principales règles d'exploitation liées à la signalisation ferroviaire tant en mode nominal que dégradé.

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

#### **Art. 4.4. Voie**

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 11 / 21</b>

- 4.4.1. Mode nominal
- 4.4.2. Mode dégradé prévu
- 4.4.3. Mode dégradé inopiné

#### **Art. 4.5. Alimentation en énergie électrique de traction (le cas échéant)**

- 4.5.1. Mode nominal
- 4.5.2. Mode dégradé prévu
- 4.5.3. Mode dégradé inopiné

Pour ces deux derniers articles : présentation des principales règles d'exploitation liées à la voie et à l'alimentation en énergie électrique de traction, tant en mode nominal que dégradé prévu (ex : chantiers sur et/ou aux abords de la voie, effacement de PR pour maintenance) ou dégradé inopiné (ex : défaillance appareil de voie ou défaillance de PR).

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

#### **Art. 4.6. Moyens de commande et de contrôle des circulations**

- 4.6.1. Mode nominal
- 4.6.2. Mode dégradé

#### **Art. 4.7. Service des voyageurs en station**

- 4.7.1. Mode nominal
- 4.7.2. Mode dégradé

Pour ces deux articles : présentation des principales règles d'exploitation liées aux moyens de commande et de contrôle des circulations ainsi qu'au service des voyageurs en station, tant en mode nominal que dégradé.

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

#### **Art. 4.8. Dispositifs de contrôle de la conduite des trains (le cas échéant)**

#### **Art. 4.9. Gestion des communications**

#### **Art. 4.10. Gestion des événements « importants »**

#### **Art. 4.11. Conditions de reprise de l'exploitation après une interruption importante du service**

Pour l'ensemble de ces articles : présentation des principales règles d'exploitation liées aux items énoncés.

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 13 / 21</b>

## **Chapitre 5**

### **MOYENS D'INFORMATION DES USAGERS EN MATIERE DE SECURITE**

Ce chapitre décrit l'ensemble des moyens d'information en matière de sécurité mis en place par l'exploitant à destination des usagers.

Il s'agit par exemple des éléments suivants :

- ✓ affichage statique en station et dans les véhicules
- ✓ affichage dynamique
- ✓ sonorisation
- ✓ etc.

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 14 / 21</b>

## **Chapitre 6**

### **MOYENS DE LUTTE CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE**

#### **POUVANT AFFECTER LA SECURITE**

##### **Art. 6.1. Maîtrise des espaces**

Présentation et description des moyens matériels et humains mis en œuvre pour surveiller les lieux publics (réseau) et privés (ateliers/dépôts) à des fins de prévention des actes de malveillance susceptibles d'affecter la sécurité du système.

##### **Art. 6.2. Actions de prévention**

Présentation et description des actions de prévention (information des voyageurs, actions éducatives et citoyennes en milieu scolaire, etc.) mises en œuvre pour prévenir des actes de malveillance susceptibles d'affecter la sécurité du système.

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 15 / 21</b>

## **Chapitre 7**

### **POLITIQUE DE MAINTENANCE**

#### **Art. 7.1. Généralités**

Présentation générale des grandes lignes de la politique de maintenance de l'exploitant.

#### **Art. 7.2. Principes de maintenance préventive**

#### **Art. 7.3. Principes de maintenance corrective**

Pour ces deux articles : présentation des principes de maintenance préventive et corrective définis par l'exploitant.

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant détaillant la maintenance des équipements relevant de la mission confiée à l'exploitant par l'autorité organisatrice des transports (cf. art. 1.2).

#### **Art. 7.4. Programme de maintenance préventive**

Cet article doit mentionner les références de l'ensemble des documents de l'exploitant détaillant les programmes de maintenance des équipements relevant de la mission confiée à l'exploitant par l'autorité organisatrice des transports (cf. art. 1.2).

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 16 / 21</b>

## Chapitre 8

### FORMATION DU PERSONNEL

#### 1. A - EXPLOITATION

##### **Art. 8.2. Identification des tâches de sécurité**

Énumération des différentes tâches de sécurité effectués par les agents affectés à l'exploitation du système.

Précision sur la consistance de chacune de ces tâches.

Cet article doit a minima traiter des tâches de sécurité suivantes :

- ✓ la conduite des matériels roulants
- ✓ la gestion des circulations

##### **Art. 8.3. Description des formations initiales des personnes affectées aux tâches de sécurité**

8.3.1. Formation des opérateurs

8.3.2. Formation de l'encadrement

Présentation des modalités de formation initiale des personnels affectés aux tâches de sécurité.

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

##### **Art. 8.4. Description des modalités d'habilitation initiale des personnes pour les tâches de sécurité**

8.4.1. Habilitation des opérateurs

8.4.2. Habilitation de l'encadrement

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

##### **Art. 8.5. Formation continue des agents**

##### **Art. 8.6. Suivi des compétences des agents**

Ces articles présentent les modalités définies par l'exploitant pour assurer la formation continue et le suivi dans le temps de la compétence des agents affectés à l'exploitation du système.

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 17 / 21</b>

## **1. B – MAINTENANCE**

### **Art. 8.7. Description des formations initiales des personnes affectées aux tâches de maintenance**

8.7.1. Formation des opérateurs

8.7.2. Formation de l'encadrement

Présentation des modalités de formation initiale des personnels affectés aux tâches de maintenance.

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

### **Art. 8.8. Formation continue**

### **Art. 8.9. Suivi des compétences**

Ces articles présentent les modalités définies par l'exploitant pour assurer la formation continue et le suivi dans le temps de la compétence des agents affectés à la maintenance du système.

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 18 / 21</b>

## **Chapitre 9**

### **ELEMENTS RELATIFS A LA QUALITE**

**Art. 9.1. Identification des normes en matière de qualité ainsi que des documents décrivant les modalités de respect de ces normes**

**Art. 9.2. Description de la gestion documentaire**

**Art. 9.3. Description des modalités de surveillance des sous-traitants**

Ces articles ne nécessitent pas de commentaires particuliers

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

**Art. 9.4. Description du processus de gestion interne des modifications du système aux plans structurel et opérationnel**

La présentation de cet article inclut celle de l'organisation du double regard interne mis en place.

Cet article doit également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 19 / 21</b>

## **Chapitre 10**

# **DISPOSITIF PERMANENT DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DU NIVEAU DE SECURITE**

**Art. 10.1. Modalités de contrôle du respect de la réglementation, du règlement de sécurité de l'exploitation et des consignes**

**Art. 10.2. Modalités de détection, d'analyse des évènements pouvant avoir un impact sur la sécurité**

**Art. 10.3. Modalités d'évaluation du niveau de sécurité**

Pour ces trois articles : présentation des modalités mises en œuvre pour satisfaire l'exigence permanente de contrôle et d'évaluation du niveau de sécurité du système.

Ces articles doivent également mentionner les références des documents de l'exploitant traitant du sujet.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 20 / 21</b>

## **Chapitre 11**

### **RELATIONS AVEC LE SERVICE CHARGE DU CONTRÔLE A L'OCCASION D'ACCIDENTS ET D'INCIDENTS D'EXPLOITATION**

**Voir guide relatif aux modalités de déclaration des évènements notables au plan de la sécurité.**

<b>STRMTG</b>	<b>Chemins de Fer Secondaires (hors RFN)</b> <b>Les guides d'application</b> <i>1.2-GA CFS-Contenu détaillé du RSE-Version 1</i>	<b>Version 1 du</b> <b>11/12/2007</b>
		<b>Page 21 / 21</b>

## **Annexe 1**

### **RECAPITULATIF DES DOCUMENTS DE REFERENCE**

Table récapitulative des documents de références détaillés mentionnés dans le corps du texte.